

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1er octobre 2020

**Rapporteur :
Madame Véronique
CHANTRELLE**

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/10/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2020
(accusé de réception du 06/10/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

L'article 1650 du code général des impôts prévoit que dans les communes de plus de 2000 habitants, il est institué une commission communale des impôts directs composée de neuf membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et huit commissaires.

Cette dernière se prononce sur les changements de consistance de l'assiette fiscale relative aux impôts ménages, c'est-à-dire construction, démolition, amélioration, dégradation (Taxe Foncière ménage et par contrecoup Taxe d'Habitation).

Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il est proposé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 16 titulaires et 16 suppléants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de soumettre la liste suivante au directeur des services fiscaux :

Titulaires	Suppléants
Nolwenn HENRY	Yvonne RAINERO
Ronan SINQUIN	Jean-Claude MUSHINGANTAHE
Médora MOSTAJO	Noémie PULLANDRE-COLLARD
Ali DERE	Patrick TROGLIA
Marie-Pierre JEAN-JACQUES	René BILIEN
Véronique CHANTRELLE	Jean-Claude LE GOFF
Forough-Léa DADKHAH	Bernard JASSERAND
Daniel LE BIGOT	Margaux PHILIPPE
Yves FORMENTIN-MORY	Claude LE BRUN
Anna-Vari CHAPALAIN	Doriane LE TREUST
Nadine URVOIS	Philippe BROUDEUR
Jean-Pierre DOUCEN	Gilbert HASCOET
Fabienne LAURENCE	Benjamin BOURRY
Brigitte BERHOUC	Corine NICOLAS
Catherine LE BORGNE	Jean-Jacques LE BORGNE
Jean-François LE GOFF	Laurent BERNARD